



PREFET DE L'HERAULT

## **Avis d'enquête publique** **préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis** **nécessaires à l'opération de recalibrage de la RD 24 entre Lansargues et Saint Just.**

En vue de la réalisation de l'opération de recalibrage de la RD24 située sur les communes de Lansargues et Saint Just, le projet présenté par le Département de l'Hérault, est soumis à une enquête publique conjointe qui se déroulera du lundi 3 décembre 2018 à 9h00 au vendredi 21 décembre 2018 à 17h00, soit 19 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal administratif de Montpellier pour conduire cette enquête est Monsieur Hervé SEELEUTHNER.

Le responsable technique du projet au Département de l'Hérault, maître d'ouvrage, auprès duquel des renseignements peuvent être demandés est M.Eric PETIT, à la Direction Générale Adjointe de l'Aménagement du Territoire, Pôle routes et mobilités, Direction territoriale Hautes Garrigues et Camargue  
☎ 04 67 67 66 05, courriel [epetit@herault.fr](mailto:epetit@herault.fr)

Les dossiers d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, à la cessibilité et les registres d'enquête seront déposés du lundi 3 décembre 2018 au vendredi 21 décembre 2018, aux jours et heures d'ouverture des mairies de Lansargues, siège de l'enquête et de Saint Just, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

A titre indicatif les heures d'ouverture des mairies sont les suivantes :

– mairie de Lansargues : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h15 à 17h00

– mairie de Saint-Just : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19 h / vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Le commissaire enquêteur recevra en personne, les observations du public, aux dates et heures suivantes :

Mairie	Date	Horaires
Lansargues, siège de l'enquête	mercredi 5 décembre 2018	de 9h00 à 12h00
Saint Just	mercredi 12 décembre 2018	de 9h00 à 12h00
Lansargues, siège de l'enquête	vendredi 14 décembre 2018	de 9h00 à 12h00

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui lui en fera la requête dûment motivée.

Il sera également possible d'adresser ses observations par écrit au commissaire enquêteur qui les annexera au registre après les avoir visées, à l'adresse suivante :

Monsieur Hervé SEELEUTHNER commissaire enquêteur – RD24 recalibrage de chaussée  
Hôtel de ville – Place Saint Jean  
34 130 Lansargues

Le public, pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et déposer ses observations et propositions par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête du lundi 3 décembre 2018 à 9h00 au vendredi 21 décembre 2018 à 17h00, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1054>

Toute personne en faisant la demande auprès de la Préfecture de l'Hérault (Direction des Relations avec les Collectivités Locales – Bureau de l'Environnement) pourra obtenir à ses frais une copie de tout ou partie du dossier.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire

enquêteur, sur rendez-vous, à la Préfecture de l'Hérault, Direction des relations avec les collectivités locales, Bureau de l'environnement, aux mairies de Lansargues et de Saint Just et seront également publiés sur le site internet des services de l'État pour une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr) ainsi que sur le site du Département de l'Hérault [www.herault.fr/enquetes-et-concertations-publiques](http://www.herault.fr/enquetes-et-concertations-publiques) et <https://www.registre-dematerialise.fr/1054>.

Les décisions prises par le Préfet de l'Hérault susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure, sont soit, la déclaration d'utilité publique et la cessibilité relative au projet à l'opération de recalibrage de la RD 24 entre Lansargues et Saint Just, soit un refus.